



Comité de groupe du 28 mars 2013 : la mauvaise foi !

Au Comité de Groupe du 28 mars 2013, notre syndicat FO a interpellé la Direction pour protester contre les procédures de licenciement en cours et notamment celles des salariés de la cellule VAD (vente à distance) qui ont été transférés par la Direction vers le réseau commercial. Michel Estimbre a répondu alors : « il n'y a pas de fatalité » mais la purge a continué **et tous ces salariés ont été finalement licenciés ...**

Toujours, lors de cette réunion du Comité de Groupe, avec beaucoup plus de sincérité pourrait-on dire, Claude Tendil s'est félicité de l'accord signé avec le syndicat des agents généraux Triangl'.

Il ne pensait pas, a-t-il dit, que Michel Estimbre y arriverait et a vanté le mérite de cet accord : **une baisse de 20 % de la rémunération des agents généraux !** Quelques jours après cette déclaration, le syndicat Triangl' annonce son intention de dénoncer cet accord **car la situation des agents ne cesse de se dégrader ...**

FO maintient la demande légale d'une consultation préalable.

Vous trouverez sur notre site (<http://fogenerali.unblog.fr>) un courrier que notre syndicat FO a adressé le 11 avril 2013 au Président du CCE (Comité Central d'Entreprise), Michel Estimbre. Nous avons joint ce courrier à notre dernier tract du 11/04/13. Vous trouverez également sur notre [site](#) son courrier de réponse du 17 avril.

Contre l'évidence, Michel Estimbre nie l'existence d'un plan ayant un impact sur la « structure et le volume des effectifs » et ne répond pas volontairement sur l'existence d'un plan qui affecte « l'organisation générale de l'entreprise ». **Il refuse l'ouverture d'une consultation des comités d'établissement et du CCE.**

Il ne répond pas non plus à nos revendications :

- **L'arrêt des procédures de licenciement en cours,**
- **Le remplacement de tous les départs, quel qu'en soit le motif, par des embauches en CDI.**

Il ose prétendre qu'il n'y aurait pas de plan ayant un impact sur « la structure et le volume des effectifs » et ce, alors que les effectifs ont fortement diminué en 2012, alors que les procédures de licenciement individuel de salariés, cadres et non cadres se poursuivent. Il n'y aurait pas de plan affectant « l'organisation générale de l'entreprise » et ce, alors que nombreux directeurs ont été licenciés ou mis à la retraite sans être remplacés, alors que toutes les Directions sont touchées par des réorganisations ?

Mais rappelons-nous, en septembre 2012, Mario Greco avait écrit dans une lettre ([également sur notre site](#)) à tous « ses collègues » : « j'ai décidé de lancer aujourd'hui les premières phases d'un programme global de réorganisation dont j'espère vous dévoiler les détails prochainement en octobre ». Et rappelons-nous également quelques mois plus tard en janvier 2013, Mario Greco a présenté son plan stratégique sur 3 ans en annonçant **un objectif de diminution des coûts de 600 millions d'euros en 3 ans « sans réduction significative d'effectif »** et la cession d'actifs non stratégiques.

Il y a bien un plan d'ensemble et, sans doute, aurons-nous, après les élections, les annonces les plus graves. C'est pourquoi FO maintient la demande légale d'une consultation préalable des comités d'établissement et du CCE pour préserver les intérêts des salariés.

C'est le combat de FO.

Mario Greco n'a pas le droit d'ignorer la loi française !

Il y a dans notre pays, comme dans d'autres sous une autre forme, des obligations légales. **En France, selon le code du travail** « *les décisions de l'employeur sont précédées de la consultation du comité d'entreprise* ». Il en est ainsi de toutes les questions intéressant « *l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise et, notamment, sur les mesures de nature à affecter le volume ou la structure des effectifs, la durée du travail, les conditions d'emploi, de travail et de formation professionnelle* ».

Les comités d'établissement et le CCE sont fréquemment sollicités pour rendre un avis sur des projets de restructurations souvent néfastes aux salariés. **Aujourd'hui, ces projets sont pilotés depuis l'Italie.**

Assez d'hypocrisie ! Ce qu'attend la Direction, c'est que les comités rendent un avis rapidement. Rappelons que **peu importe** que l'avis soit positif ou négatif, **l'important pour la Direction est d'obtenir un avis, quel qu'il soit, pour avoir le droit légal de passer à l'acte** sans répondre aux vraies questions posées et en ignorant l'intérêt des salariés.

C'est pour cette raison que notre syndicat **FO** et ses élus dans les comités d'établissement et au CCE n'ont cessé mois après mois, **de proposer à tous les syndicats, à tous les élus, d'agir dans l'unité pour faire respecter les obligations légales**, d'exiger des réponses précises aux questions, de soumettre les projets de l'entreprise à expertise si nécessaire, et ce, sans hésiter à saisir la justice en cas d'entrave aux obligations légales. **Force est de constater que nos demandes sont restées vaines et que, mois après mois, tous les projets de la direction ont été validés sans aucune résistance ...**

Il faut que ça change. Les élections du 4 juin en fournissent l'occasion.

Elections du 4 juin 2013, FO s'engage auprès des salariés

Il faut absolument rejeter les polémiques stériles entre syndicats et les mises en cause permanentes qui ne servent en rien les intérêts des salariés et qui n'ont qu'un seul objectif : faire diversion dans l'intérêt de la Direction qui, par la division, obtient facilement et systématiquement la validation de ses projets. **Ce que souhaitent, ce dont ont besoin les salariés, c'est surtout des syndicats qui se regroupent dans l'unité d'action sur des revendications précises correspondant aux intérêts des salariés pour les faire aboutir** et les plus importantes actuellement sont certainement :

- **L'arrêt des procédures de licenciement en cours,**
- **Le remplacement de tous les départs, quel qu'en soit le motif, par des embauches en CDI.**

FO s'engage, comme notre syndicat l'a toujours fait, à tout mettre en œuvre pour que les intérêts des salariés soient respectés et entendus, à rechercher l'unité intersyndicale pour faire aboutir les revendications. Cette unité d'action sera déterminante et essentielle dans les mois à venir compte tenu des projets à venir de la Direction et **nous aurons encore d'autant plus de chances de l'obtenir si notre syndicat FO sort des prochaines élections plus fort, beaucoup plus fort car renforcé par tous vos votes !**

Que se passera-t-il après le 4 juin ?

Il est fort possible que la Direction attende les élections pour faire les annonces les plus importantes. Le CCE est actuellement consulté sur la création d'une « entité » Global Corporate. La Direction est pressée, elle réclame aux élus un avis rapide car nous avons appris par le Comité Européen que cette « entité » est déjà créée ! La Direction mondiale doit être informée que ces procédés font entrave aux règles légales en France, et qu'il y a en France des élus déterminés à faire respecter les obligations légales.

FO sera présent au Comité Européen qui se tiendra les 12, 13 et 14 juin 2013 et nous y ferons entendre les revendications des salariés de Generali France.